



TARIFICATION RÉFÉRENTIELLE MINIMALE DES HONORAIRES DES MEMBRES DE LA COMPAGNIE DES COMPTABLES DE TUNISIE

APPROUVÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 19 Mars 2023

Travaux de tenue et d'assistance comptable et fiscale

Tenue de comptabilité et déclarations fiscales (annuellement)	1800 DT + Nombre de lignes d'écritures comptables x 0,7 DT avec un minimum égal à 150% du barème des honoraires des auditeurs des comptes des entreprises
Assistance comptable et déclarations fiscales (annuellement)	900DT + Nombre de lignes d'écritures comptables x 0,350 DT avec un minimum égal à 100% du barème des honoraires des auditeurs des comptes des entreprises

Travaux de tenue et d'assistance sociale

Préparation de la paie et déclarations sociales	Nombre de Fiches de paie x 15 DT
Assistance sociale	50% x Préparation de la paie

Travaux d'Assistance et de conseil à la constitution des entreprises

Assistance et Conseil à la constitution d'une SUARL ou SARL (en dehors des procédures administratives spécifiques)	1 800 DT
Assistance et Conseil à la constitution d'une SA (en dehors des procédures administratives spécifiques)	4 000 DT
Assistance et Conseil à la constitution d'une entreprise individuelle (en dehors des procédures administratives spécifiques)	600 DT

Travaux d'Étude et de Conseil en financement et montage de projets

Étude et conseil pour l'établissement d'une étude technico-économique d'un projet	3000 DT + 1% du coût du projet
Dossier de crédit à moyen terme et crédit d'investissement	700 DT + 0,25% du montant du crédit
Analyse de la situation financière	1000 DT
État prévisionnel de trésorerie	600 DT
Situation financière provisoire	600 DT

Travaux d'assistance et de conseil auprès des administrations

Travaux relatifs aux déclarations fiscales trimestrielles d'apurement de bons de commande / achats en suspension et des ventes en suspension	300 DT
Travaux relatifs aux demandes d'éclaircissements et de renseignements réclamées par les services de contrôle fiscal	500 DT
Dossier d'immatriculation RNE d'une personne morale	500 DT
Dossier d'immatriculation RNE d'une personne physique	300 DT
Dossier de dépôt des états financiers annuels auprès du RNE	300 DT





TARIFICATION RÉFÉRENTIELLE MINIMALE DES HONORAIRES DES MEMBRES DE LA COMPAGNIE DES COMPTABLES DE TUNISIE

APPROUVÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 19 Mars 2023

Travaux d'assistance et de conseil en matière de droit des sociétés commerciales

Évaluation des apports en nature	300 DT + (Nombre de jours x Taux journalier)
Rédaction de procès-verbaux et procédures connexes	(Nombre d'heures x Taux horaire) avec un minimum de 200 DT
Dossier d'augmentation de capital d'une SARL	(Nombre d'heures x Taux horaire) avec un minimum de 1200 DT
Dossier d'augmentation de capital d'une SA	(Nombre d'heures x Taux horaire) avec un minimum de 2500 DT
Rédaction et procédures de cession de parts sociales d'une SARL	2% du montant de la transaction avec un minimum de 1500 DT
Dossier de cession d'actions d'une SA	2% du montant de la transaction avec un minimum de 3000 DT

Taux minimums des ressources des cabinets comptables

Membre de la CCT	Taux Journalier : 1 000 DT / Jour / Homme
	Taux Horaire : 200 DT
Collaborateur Senior	Taux Journalier : 450 DT / Jour / Homme
	Taux Horaire : 100 DT
Collaborateur Junior	Taux Journalier : 250 DT / Jour / Homme
	Taux Horaire : 60 DT

N.B :

- ✓ Les honoraires minimums fixés par le présent barème sont réputés en HTVA
- ✓ Lorsque la mission convenue avec le membre de la CCT nécessite des déplacements d'une distance supérieure à 25 km du lieu d'implantation du cabinet, les frais de déplacement seront facturés en sus suivant le tarif kilométrique fixé par la CCT outre les frais de séjours et de restauration.
- ✓ Le degré de complexité et les spécificités des missions doivent se traduire par des facturations supplémentaires, les honoraires minimums sus indiqués étant établis sur la base d'un niveau de complexité normal.

